

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE, Sandrine BLANCHIN, François THABUIS.

Absents (excusés) :

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2025 ;
- Urbanisme : Suivi des dossiers ;
- ONF : Programme des travaux année 2025 ;
- Vote du taux des taxes locales ;
- Approbation des comptes financiers uniques 2024 ;
- Affectation des résultats 2024 ;
- Vote des budgets primitifs 2025 ;
- Informations et questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2025 :

Le Maire soumet aux membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la dernière séance, en date du 14 février 2025 pour approbation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 février 2025.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

2/ Vote des taux :

Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2025. DEL_2025_009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des taux d'imposition de 2025 des taxes directes locales qui fait apparaître l'évolution des bases par rapport à 2024 et le produit fiscal attendu à taux constants.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **FIXE** les taux comme suit :

taxe foncière (bâti)	26,41 %
taxe foncière (non bâti)	92,27 %
taxe d'habitation	19,96 %

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

3/ Approbation des comptes financiers

Objet : EXERCICE 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE ALPAGES. DEL_2025_010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Alpages ;
Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	358 258.60 €	49 088.61 €	407 347.21 €
	Recettes réalisées (1)	B	359 134.03 €	50 262.76 €	409 396.79 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	430 016.46 €	50 200.00 €	480 216.46 €
	Dépenses réalisées (1)	E	329 072.34 €	8 512.83 €	337 585.17 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	30 061.69 €	41 749.93 €	71 811.62 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	27.56 €	1 111.39 €	1 138.95 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	30 089.25 €	42 861.32 €	72 950.57 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	30 089.25 €	42 861.32 €	72 950.57 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Alpages ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : EXERCICE 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT.

DEL_2025_011

Le Conseil Municipal,

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Eau et Assainissement ;
Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	42 378.23 €	66 388.00 €	108 766.23 €
	Recettes réalisées (1)	B	31 153.88 €	67 163.73 €	98 317.61 €
	Restes à réaliser	C	66 900.00 €	- €	66 900.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	132 486.80 €	86 105.83 €	218 592.63 €
	Dépenses réalisées (1)	E	61 854.00 €	61 456.07 €	123 310.07 €
	Restes à réaliser	F	37 036.40 €	- €	37 036.40 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	30 700.12 €	5 707.66 €	24 992.46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	98 743.79 €	19 717.83 €	118 461.62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	68 043.67 €	25 425.49 €	93 469.16 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	29 863.60 €	- €	29 863.60 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	97 907.27 €	25 425.49 €	123 332.76 €

1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe eau et Assainissement ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : EXERCICE 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - PRINCIPAL.
DEL 2025_012

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ;
Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	600 971.92 €	445 238.20 €	1 046 210.12 €
	Recettes réalisées (1)	B	386 661.96 €	487 864.57 €	874 526.53 €
	Restes à réaliser	C	274 285.00 €	- €	274 285.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	721 117.21 €	463 238.20 €	1 184 355.41 €
	Dépenses réalisées (1)	E	465 217.48 €	409 746.37 €	874 963.85 €
	Restes à réaliser	F	230 531.18 €	- €	230 531.18 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 78 555.52 €	78 118.20 €	- 437.32 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	120 145.29 €	18 000.00 €	138 145.29 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	41 589.77 €	96 118.20 €	137 707.97 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	43 753.82 €	- €	43 753.82 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	85 343.59 €	96 118.20 €	181 461.79 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ Affectation des résultats 2024

Objet : EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE ALPAGES - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024.
DEL_2025_013

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 28/03/2025, portant sur le vote du Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2024 ;
Vu la proposition d'affectation des résultats ci-dessous :

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

**BUDGET
ALAPGE**

Au vu des résultats

Résultat clôture de l'exercice 2024 FONCTIONNEMENT	42 861.32
Résultat clôture de l'exercice 2024 INVESTISSEMENT	30 089.25
RESTE A REALISER 2024	

Affectation du résultat

Résultat d'investissement (001)	30 089.25
Affectation en réserves (1068)	0.00
Résultat de fonctionnement (002)	42 861.32

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'investissement (001)	30 089.25
Affectation en réserves (1068)	0.00
Résultat de fonctionnement (002)	42 861.32

Objet : EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024. DEL_2025_014

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 28/03/2025, portant sur le vote du Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2024 ;

Vu la proposition d'affectation des résultats ci-dessous :

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

**BUDGET ANNEXE
EAU ET
ASSAINISSEMENT**

Au vu des résultats

Résultat clôture de l'exercice 2024 FONCTIONNEMENT	25 425.49
Résultat clôture de l'exercice 2024 INVESTISSEMENT	68 043.67
RESTE A REALISER 2024	29 863.60
Affectation du résultat	
Résultat d'investissement (001)	68 043.67
Affectation en réserves (1068)	0.00
Résultat de fonctionnement (002)	25 425.49

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'investissement (001)	68 043.67
Affectation en réserves (1068)	0.00
Résultat de fonctionnement (002)	25 425.49

Objet : EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024. DEL_2025_015

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 28/03/2025, portant sur le vote du Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2024 ;

Vu la proposition d'affectation des résultats ci-dessous :

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

BUDGET PRINCIPAL

Au vu des résultats

Résultat clôture de l'exercice 2024 FONCTIONNEMENT	96 118.20
Résultat clôture de l'exercice 2024 INVESTISSEMENT	41 589.77
RESTE A REALISER 2024	43 753.82

Affectation du résultat

Résultat d'investissement (001)	41 589.77
Affectation en réserves (1068)	0.00
Réserves réglementées (1064)	
Résultat de fonctionnement (002)	96 118.20

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'investissement (001)	41 589.77
Affectation en réserves (1068)	0.00
Réserves réglementées (1064)	
Résultat de fonctionnement (002)	96 118.20

5/ Vote des budgets primitifs 2025

Objet : **EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE ALPAGES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

DEL_2025_016

Vu la délibération en date du 28/03/2025 portant sur l'approbation du Compte financier unique du budget annexe Alpages ;

Vu la délibération en date du 28/03/2025, approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe Alpages ;

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2025 jointe en annexe de la présente délibération ;

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 du Budget Annexe Alpages :

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
11 Charges à caractère général	5 110,00 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	42 861,32 €
12 Charges de personnel	1 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	17 000,00 €
23 Virement à la section d'investissement	49 228,07 €		
65 Autres charges de gestion courante	3 211,00 €		
66 Charges financières	1 312,25		
TOTAL	59.861,32 €	TOTAL	59.861,32 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Remboursements d'emprunts	12 281,35 €	001 Excédent antérieur reporté	30 089,25 €
21 Immobilisations corporelles	68 741,97 €	021 Virement de la section de fonctionnement	49 228,07 €
23 Immobilisations en cours	9 000,00 €	13 Subventions d'investissement	6 423,60 €
		23 Immobilisation en cours	4 282,40 €
TOTAL	90 023,32 €	TOTAL	90 023,32 €

Le budget primitif est plus amplement détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Annexe Alpages 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Objet : EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

DEL_2025_017

Vu la délibération en date du 28/03/2025 portant sur l'approbation du Compte financier unique du budget annexe eau et assainissement ;

Vu la délibération en date du 28/03/2025, approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe eau et assainissement ;

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2025 jointe en annexe de la présente délibération ;

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 du budget annexe eau et assainissement :

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	19.161,47 €	002 Excédent antérieur reporté	25.425,49 €
011 Charges à caractère général	27.825,00 €	70 Produits de gestion courante	60.810,00 €
012 Charges de personnel	11 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	500,00 €	77-042 Produits exceptionnels	5 088,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
68-042 Dotations aux amortissements	25.127,02 €		
68 Dotations aux amortissements	400,00 €		
741249-014 Redevance pollution	7.310,00 €		
TOTAL	92.323,49 €	TOTAL	92.323,49 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
13-040 Subventions d'équipement	5.088,00 €	001 excédent d'investissement reporté	68.043,67 €
20 Immobilisations incorporelles	96.350,00 €	13 – Subventions d'investissements	72.856,55 €
21 Immobilisations en cours	87.275,10 €	10 Dotations	3.524,44 €
23 Immobilisations en cours	100.000,00 €	1068 Emprunts	100.000,00 €
45 Opération pour compte de tiers	19.800,00 €	021 Virement section fonctionnement	19.161,47 €
		28-040 Amortissements des immobilisations	25.127,02 €
		45 Opération pour compte de tiers	19.800,00 €
TOTAL	308.513,10 €	TOTAL	308.513,10 €

Le budget primitif est plus amplement détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget primitif 2025 du budget annexe Eau et Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

Objet : EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

DEL 2025_018

Vu la délibération en date du 28/03/2025 portant sur l'approbation du Compte financier unique du budget principal ;

Vu la délibération en date du 28/03/2025, approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal ;

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2025 jointe en annexe de la présente délibération ;

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 du budget principal :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
023 Virement section d'investissement	105 419,67 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	96 118,20 €
011 Charges à caractère général	183 597,25 €	6419-013 Remboursement sur charges de personnel	7 281,68 €
012 Charges de personnel	152 485,49 €	70 Produits de gestion courante	56 450,00 €
014 Atténuation de produits	16 500,00 €	73 Impôts et taxes	305 279,38 €
65 Autres charges de gestion courante	87 949,00 €	74 Dotations/participations	91 492,67 €
66 charges financières	11 088,06 €	75 Autres produits de gestion courante	14 500,00 €

Conseillers en exercice : 10
 Conseillers présents : 10
 Conseillers votants : 10
Résultats des votes
 Pour : 10
 Contre : 00
 Abstention : 00

67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77 Produits exceptionnels	500,00 €
6811-042 Dotations aux amortissements	10 382,46 €		
68 Dotations aux amortissements	3 200,00 €		
TOTAL	571 621,93 €	TOTAL	571 621,93 €

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Remboursements d'emprunts	26 333,32 €	001 Excédent d'investissement reporté	41 589,77 €
204 Subventions d'équipement versés	13 380,59 €	021 Virement à la section fonctionnement	105 419,67 €
21 Immobilisations corporelles	65 664,06 €	10 Dotations	27 589,47 €
23 immobilisations en cours	434 388,40 €	13 Subventions d'investissement	298 285,00 €
27 Autres immobilisations financières	33 500,00 €	16 Emprunt	90 000,00 €
		28-040 Amortissements	10 382,46 €
TOTAL	573 266,37 €	TOTAL	573 266,37 €

Le budget primitif est plus amplement détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget primitif 2025 du Budget Principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq.

Le Maire,

Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,

Patrick DEHONDT

